



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## associations

Question écrite n° 4554

### Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation financière de plusieurs associations qui luttent en faveur des femmes et pour la reconnaissance de leurs droits. Interpellée par certaines d'entre elles, notamment la « Maison des femmes », sur le fait que la suppression en 1995 de la subvention qui leur était allouée constituait une entrave à leur existence et à leur développement, elle lui demande quelles mesures financières elle envisage de mettre en place pour 1998 afin d'assurer à ces associations le soutien financier qu'elles méritent.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité, dans tous ses domaines de compétence sans exception, a une longue tradition de partenariat avec les associations nationales ou locales. La quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995 a été l'occasion de resserrer encore davantage les liens de coopération entre le service des droits des femmes et les associations. Ce partenariat s'exprime par un travail en commun au sein de nombreux conseils, commissions ou comités, dont notamment, au niveau national, le Conseil supérieur de l'éducation sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale (CSIS) et le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle (CSEP) que préside la ministre de l'emploi et de la solidarité. La coopération passe également par une synergie très efficace au niveau international sur des dossiers souvent difficiles comme celui de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Le soutien du ministère de l'emploi et de la solidarité aux associations féminines et féministes s'articule autour des grands axes suivants : l'information des femmes, qui passe le réseau des centres d'information des droits des femmes, notamment par une aide renforcée aux permanences téléphoniques (viol et violences conjugales) et la généralisation des lieux d'accueil, la lutte contre l'exclusion et la santé. Les crédits d'intervention étant largement déconcentrés, l'aide aux associations nationales, hors Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (CNIDFF), a été importante puisqu'elle s'élève à environ 10,5 millions de francs pour 1997, mais a, naturellement, imposé des choix. En ce qui concerne la Maison des femmes du MLF, son installation, le 15 octobre dernier, dans de nouveaux locaux permet d'envisager une coopération renouvelée. La ministre de l'emploi et de la solidarité a souhaité, pour l'année 1997, apporter une aide de 30 000 francs.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Muguette Jacquaint](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (3<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4554

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 octobre 1997, page 3390

**Réponse publiée le** : 1er décembre 1997, page 4376